

Question présentée par la députée :
M^{me} Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 29 avril 2021

Question écrite urgente

OCPM : pourquoi tant de retard ?

Les Vertes et les Verts ont toujours été attentifs aux questions de droits humains ainsi qu'aux personnes en situation de vulnérabilité. De ce fait, il nous a été rapporté que certaines personnes, au bénéfice du permis B notamment obtenu via Papyrus, attendent le renouvellement de leur permis depuis plusieurs mois, ce qui les contraint à demander des attestations chaque fois facturées 25 francs. Apparemment, il y aurait plusieurs cas dans de telles situations, tant le service aurait beaucoup de retard.

Selon le rapport du bureau de médiation administrative, page 26¹, voici ce qui est relevé : « *En revanche, il est plus interpellant d'observer que plus d'un tiers des sollicitations au BMA concernent spécifiquement l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Les griefs les plus souvent cités sont d'une part, la difficulté, voire l'impossibilité de pouvoir joindre l'office par téléphone et, d'autre part, les délais de traitement de certaines demandes. Ces problématiques ne sont ni nouvelles, ni inconnues des acteurs concernés.* (...) »

Pour toutes ces raisons, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Comment procède l'OCPM dans telles situations ? Quel est son fonctionnement ? Comment expliquer le retard dans la délivrance des permis ?

L'auteure de cette question écrite urgente remercie le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

¹ <https://www.ge.ch/document/24084/telecharger>